

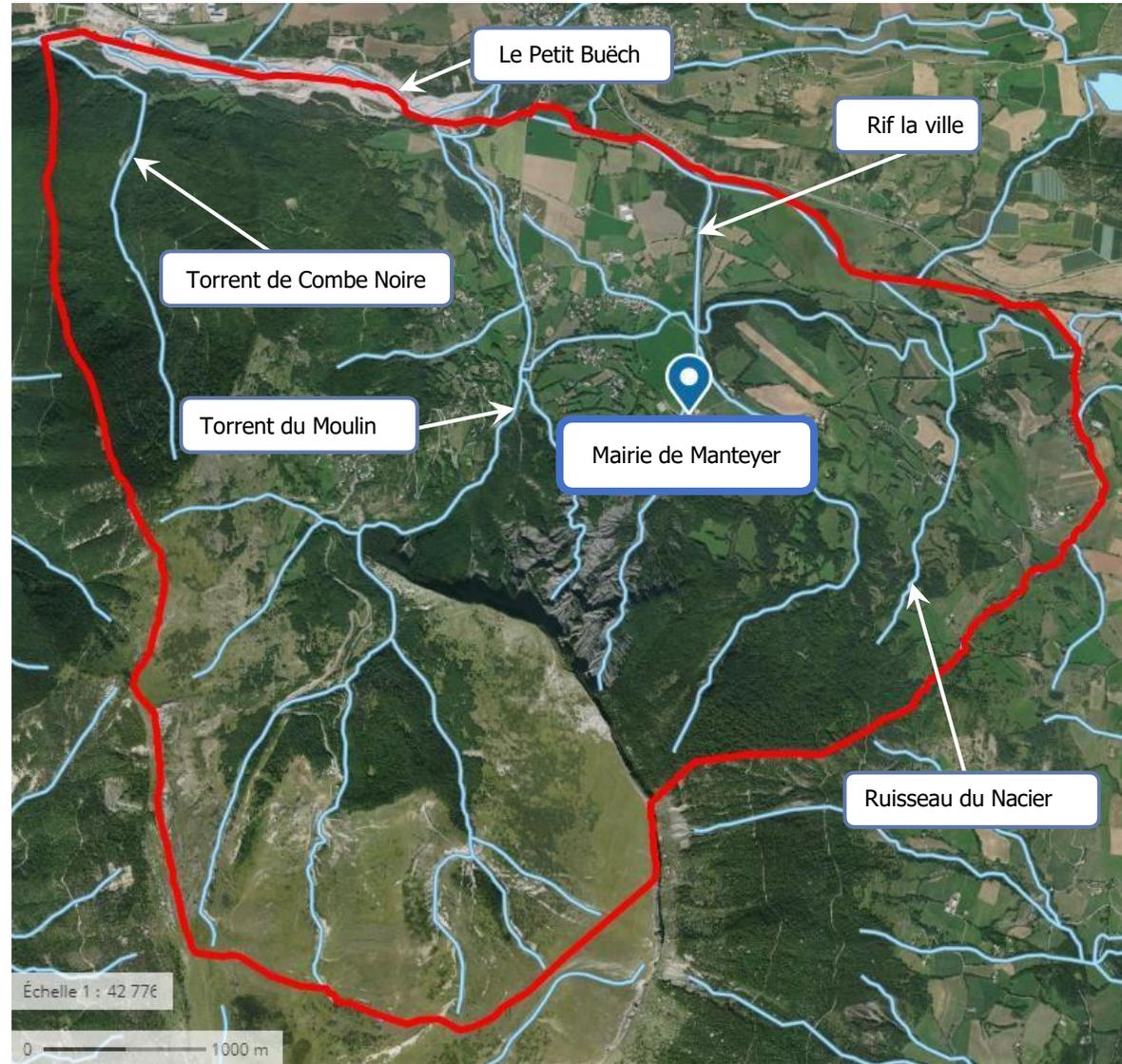
# REUNION PUBLIQUE : 7 mars 2025

## L'EAU à MANTEYER

### ORDE DU JOUR :

1. Le réseau eau et le réseau d'assainissement de Manteyer
2. Les travaux programmés et à envisager
3. Le prix de l'eau
4. Questions diverses

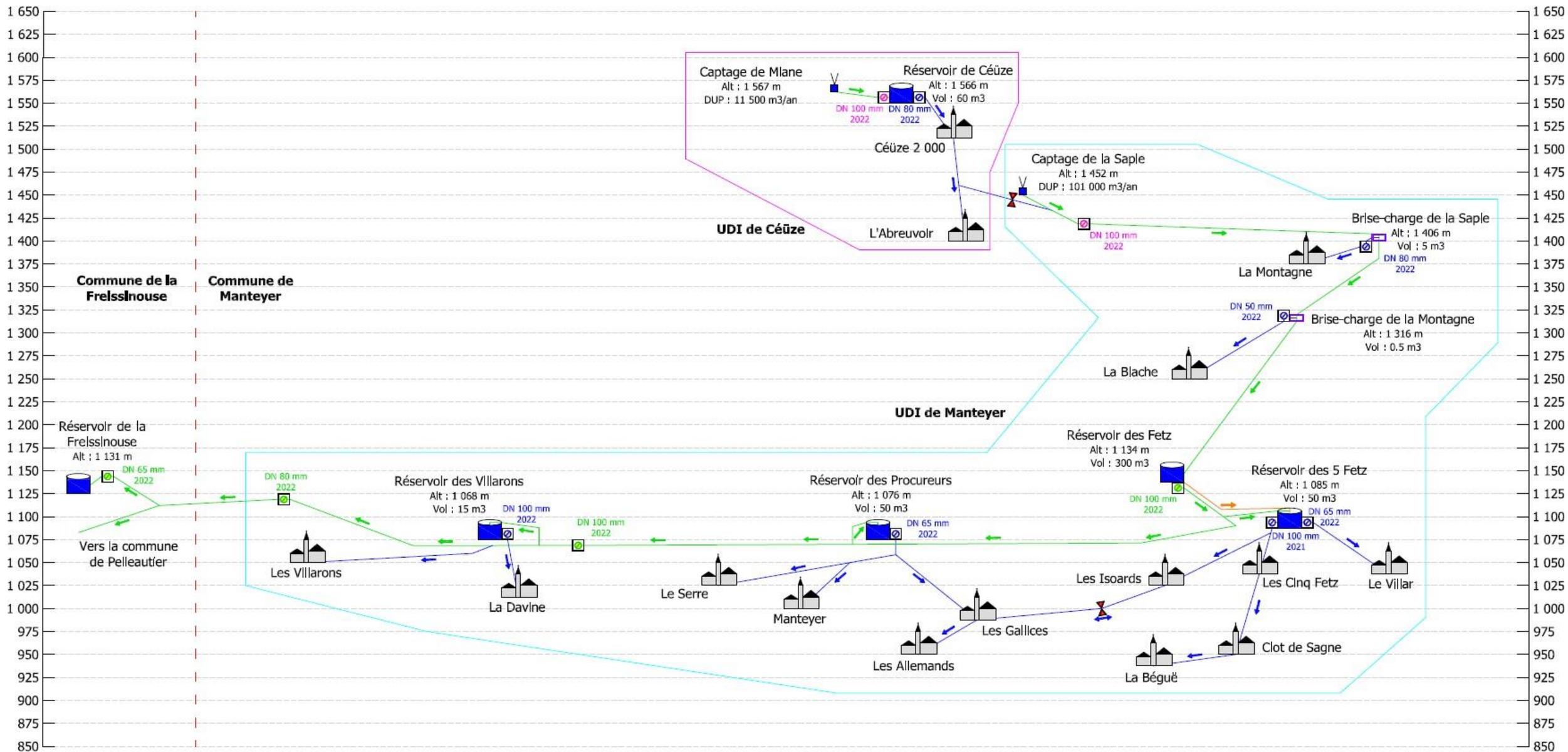
# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



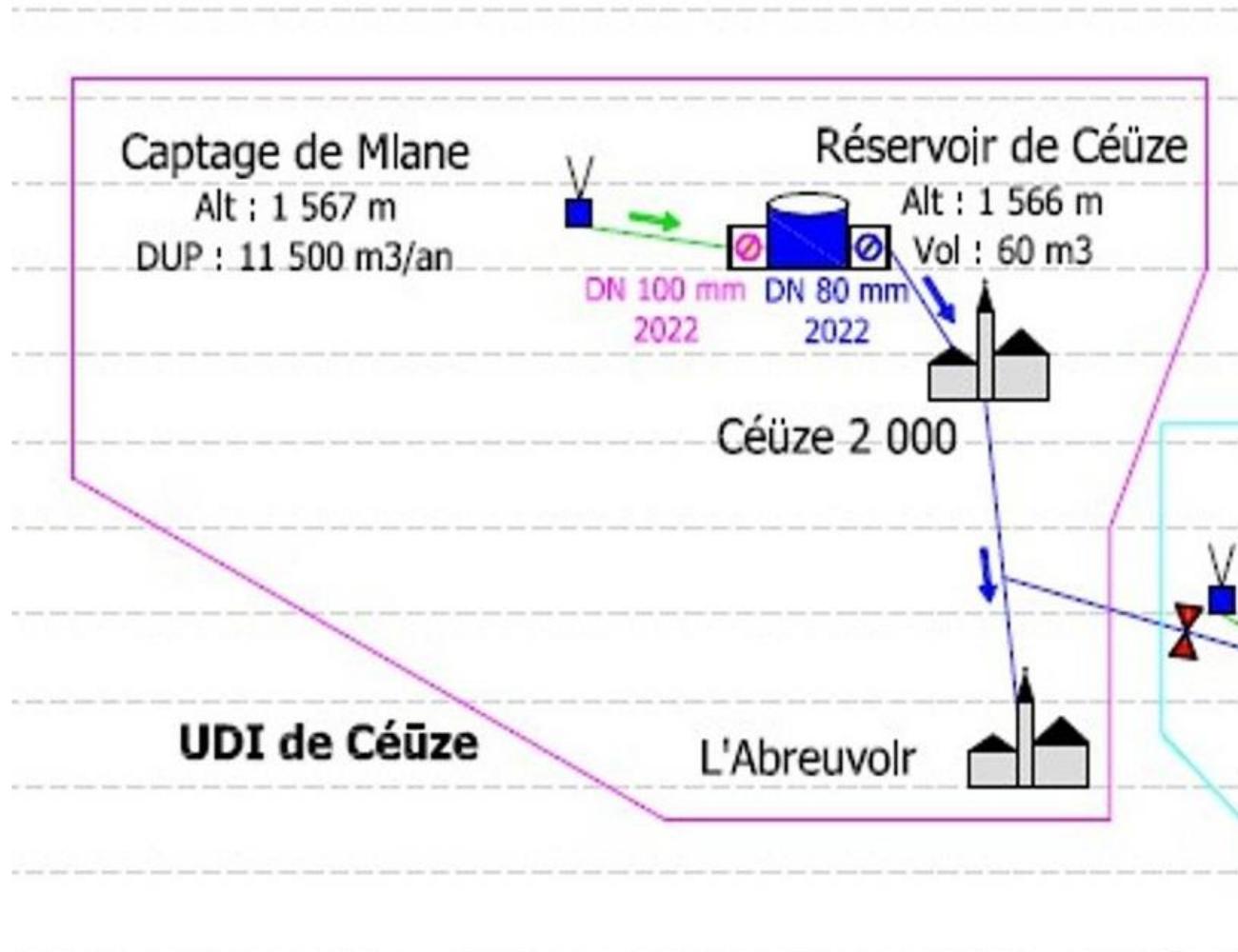
COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



Captage de Miane

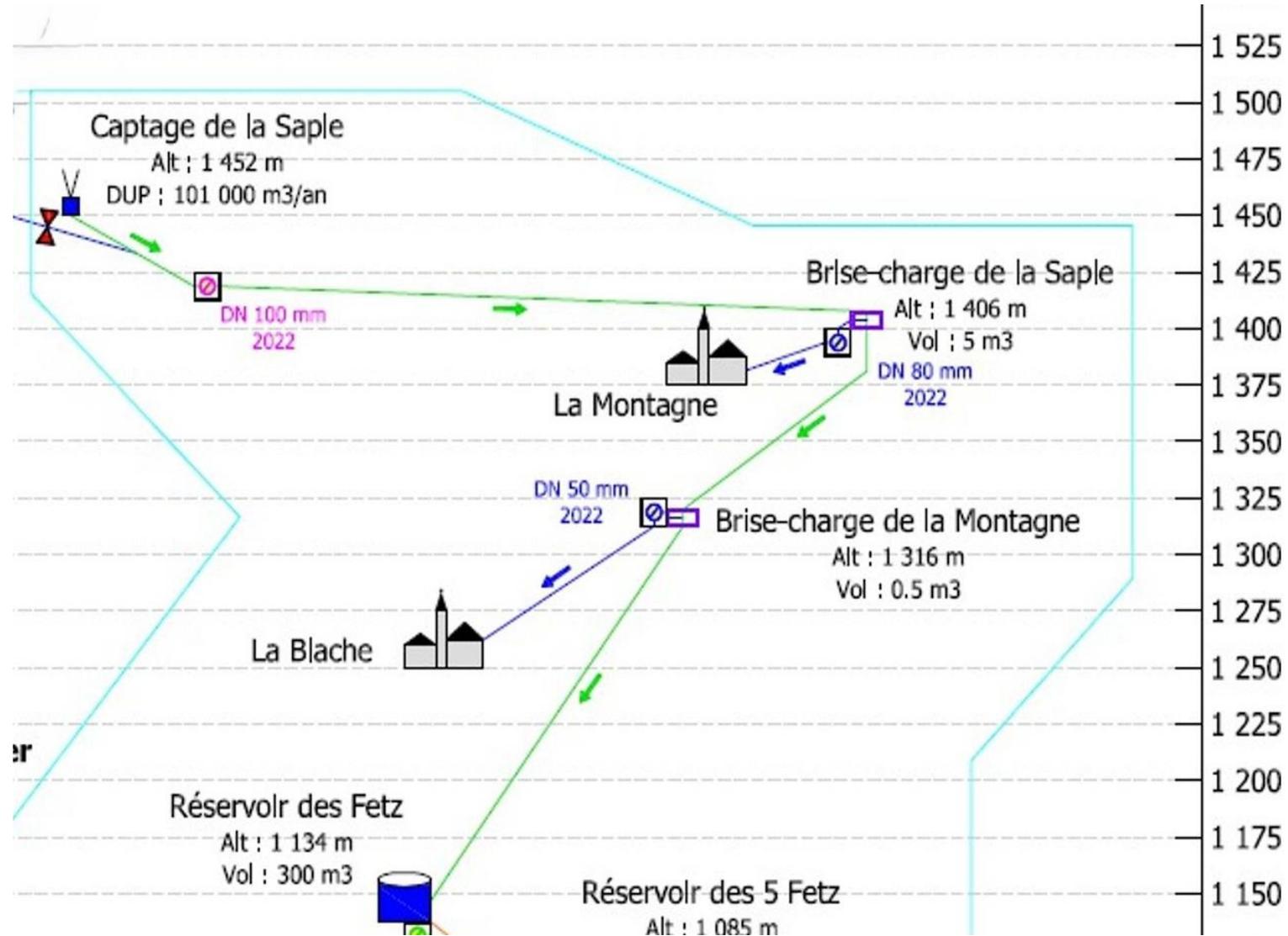


Réservoir de Ceüze



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER

UDI de  
MANTEYER



COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



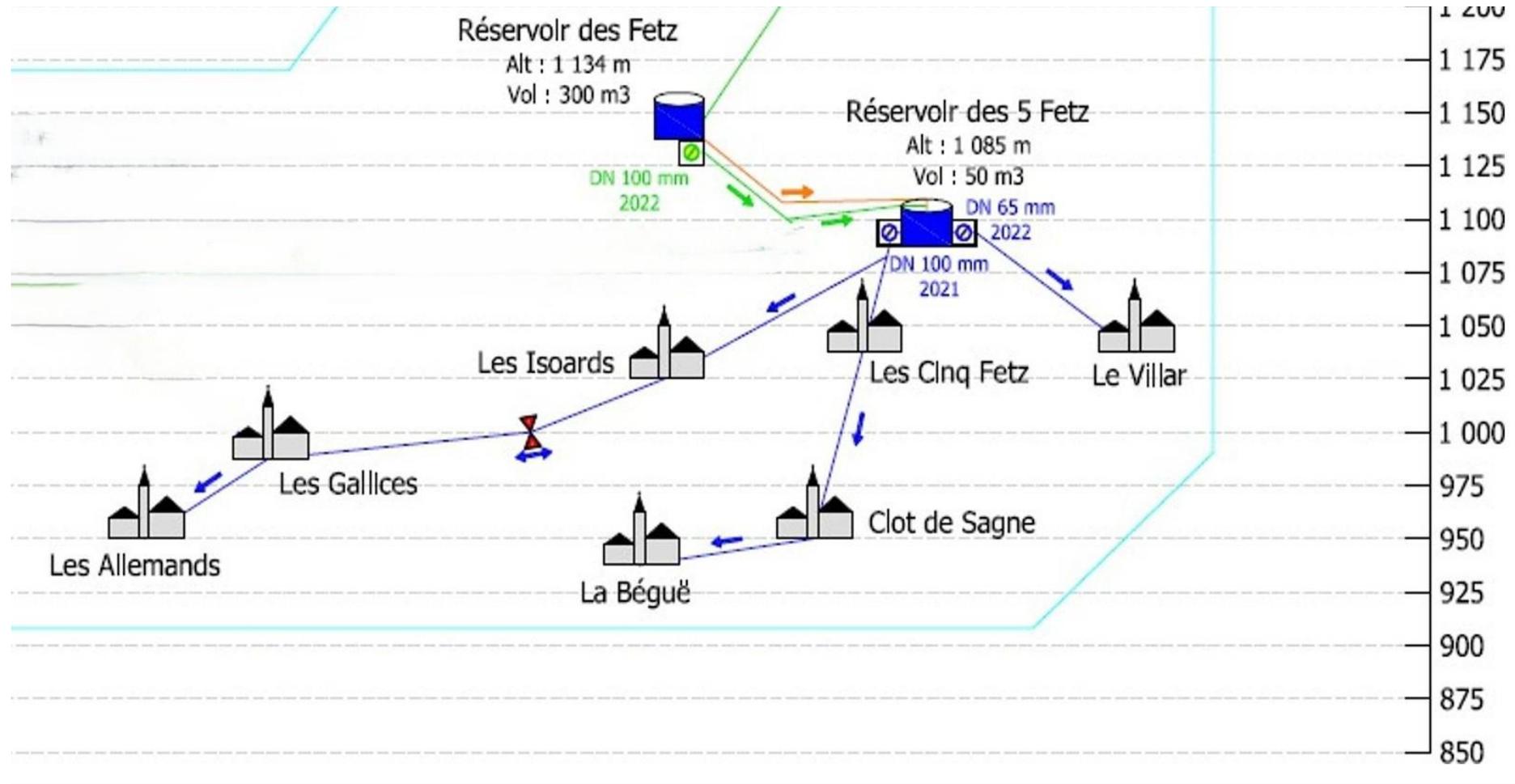
Brise charge de  
La Montagne



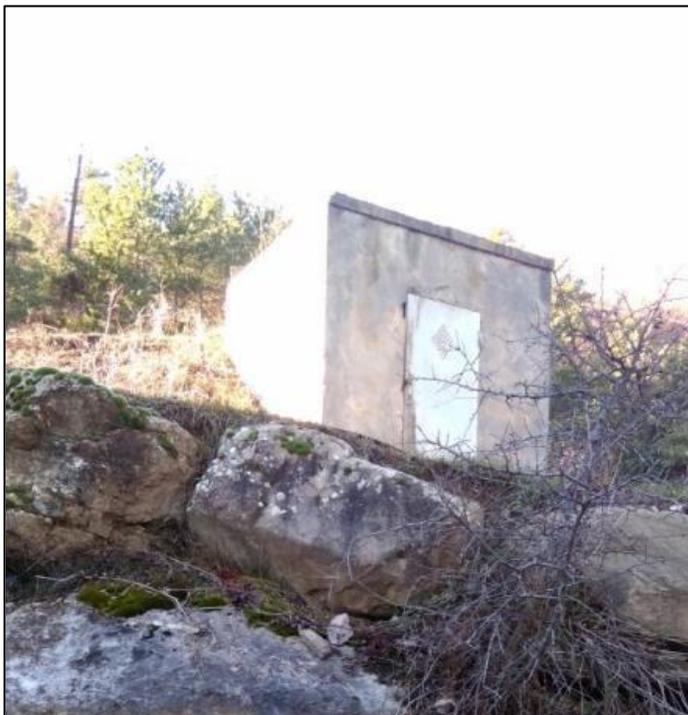
Réservoir des Fetz



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



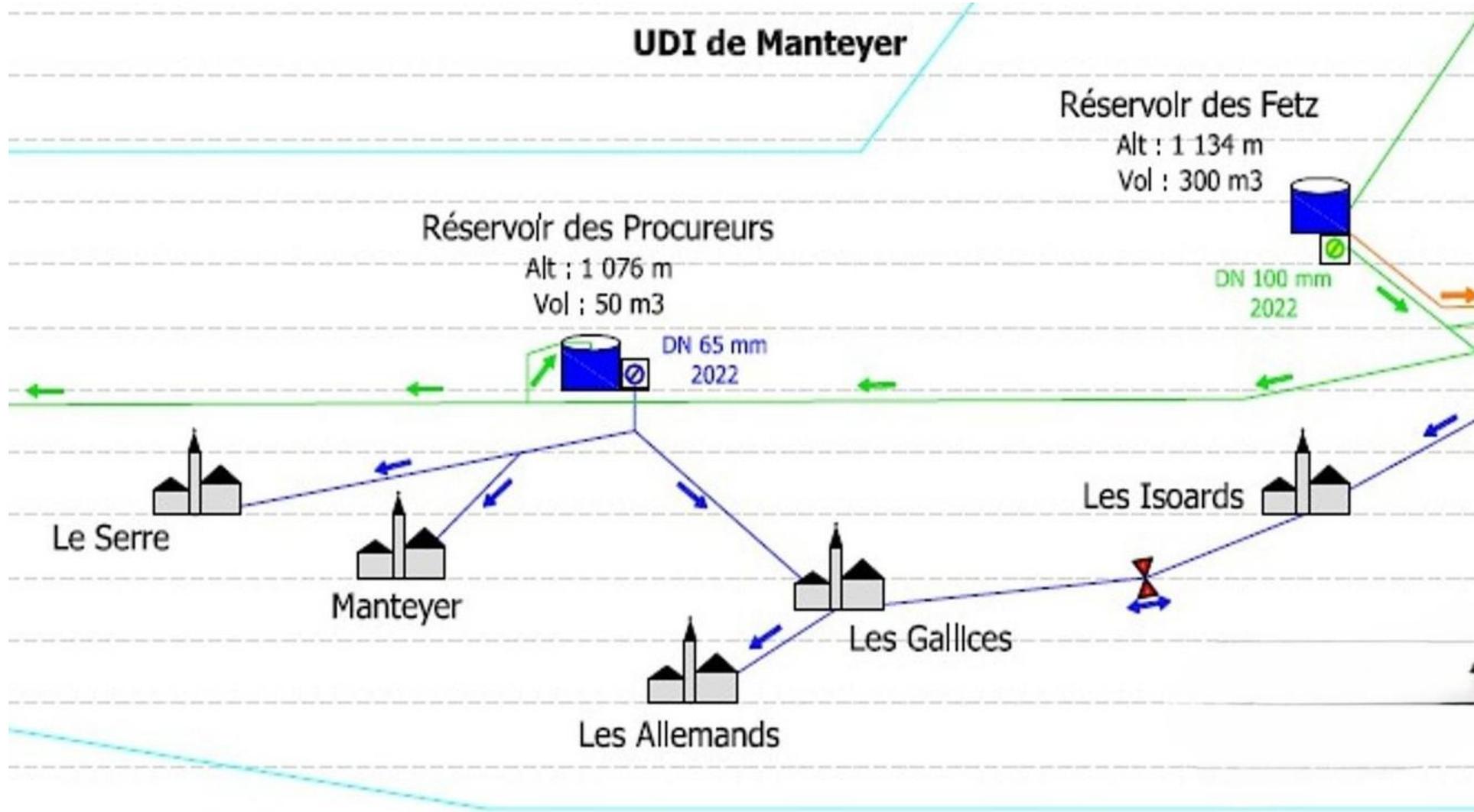
# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



Réservoir des  
Cinq Fets



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



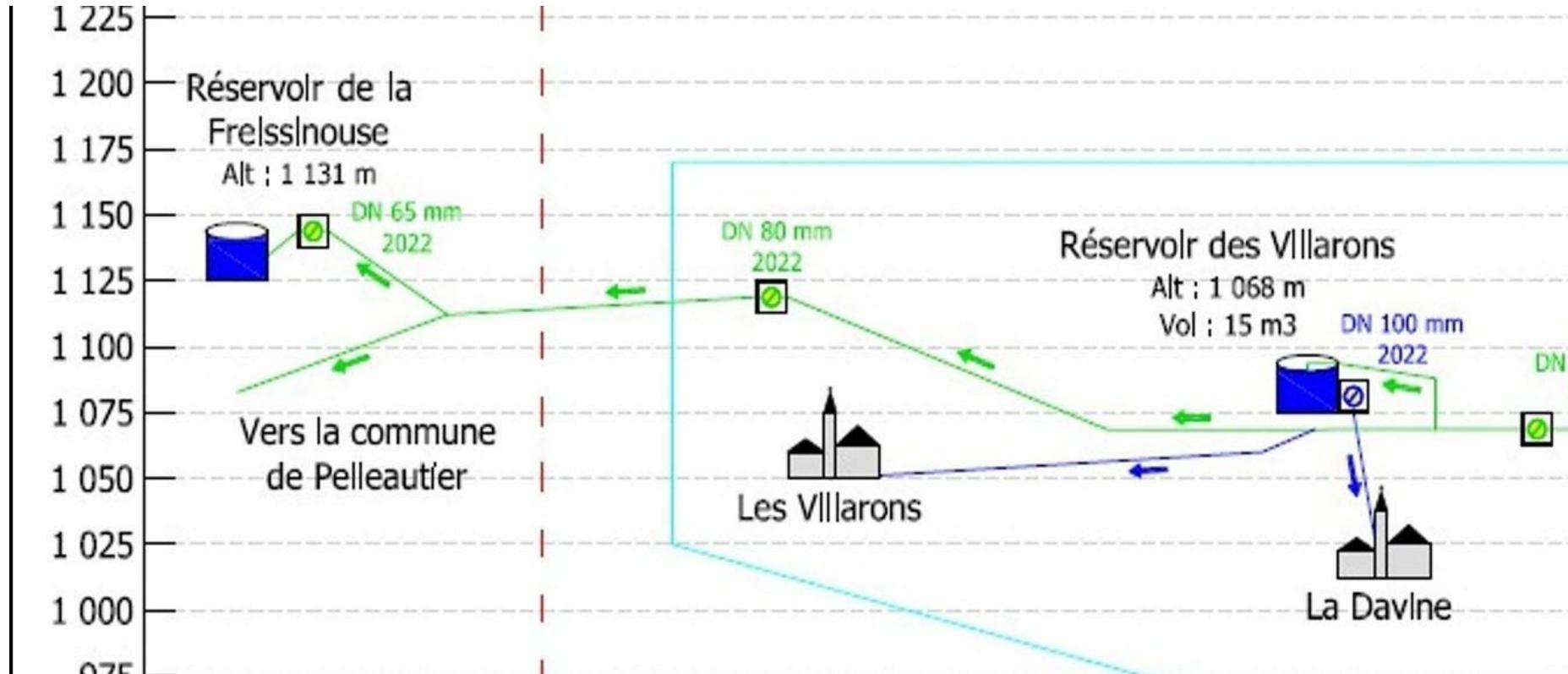
# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



Réservoir des  
Procureurs



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



Réservoir des  
Villarons



# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER

Les principaux ouvrages de stockage de l'eau :

UDI	Céüze	Manteyer					
Réservoir	Céüze	Sapie	Montagne	Fets	5 Fets	Procureurs	Villarons
Capacité de stockage	60 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	0.5 m <sup>3</sup>	300 m <sup>3</sup>	50 m <sup>3</sup>	50 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup>
Réserve incendie	20 m <sup>3</sup>	—	—	150 m <sup>3</sup>	25 m <sup>3</sup>	25 m <sup>3</sup>	—
Année de construction	1960	1960	1960	1980	1960	1960	1960
Traitement	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Régulation	Surverse	Surverse	Surverse	Surverse	Surverse Robinet-flotteur	Robinet-flotteur	Robinet-flotteur

Traitement UV à partir de 2025

# 1- LE RESEAU EAU DE MANTEYER

## La disponibilité de l'eau :

C'est la grande question ! Mais c'est aussi la richesse de Manteyer !

En période normale le captage de Ceüze (source du Miane) permet de produire 390m<sup>3</sup>/jour et celui de la Sapie environ 1300 m<sup>3</sup> alors que les besoins journaliers sont environ de 160m<sup>3</sup>/jour en période normale et 200m<sup>3</sup>/jour en période estivale.

En période d'étiage, notamment lors de la sécheresse de 2022, les rendements des captages étaient particulièrement bas avec 44m<sup>3</sup>/jour à Ceüze et 326m<sup>3</sup> à la Sapie : c'est là que l'on réalise que la consommation en eau doit être maîtrisée !

## La qualité de l'eau :

C'est la 2<sup>ème</sup> grande préoccupation ! Les analyses pratiquées régulièrement sont bonnes avec malgré tout sur Ceüze des présences récurrentes de bactéries coliformes : le traitement UV est d'ores et déjà prévu pour qu'il n'y ait plus du tout de problème.



# 1- LE RESEAU ASSAINISSEMENT DE MANTEYER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

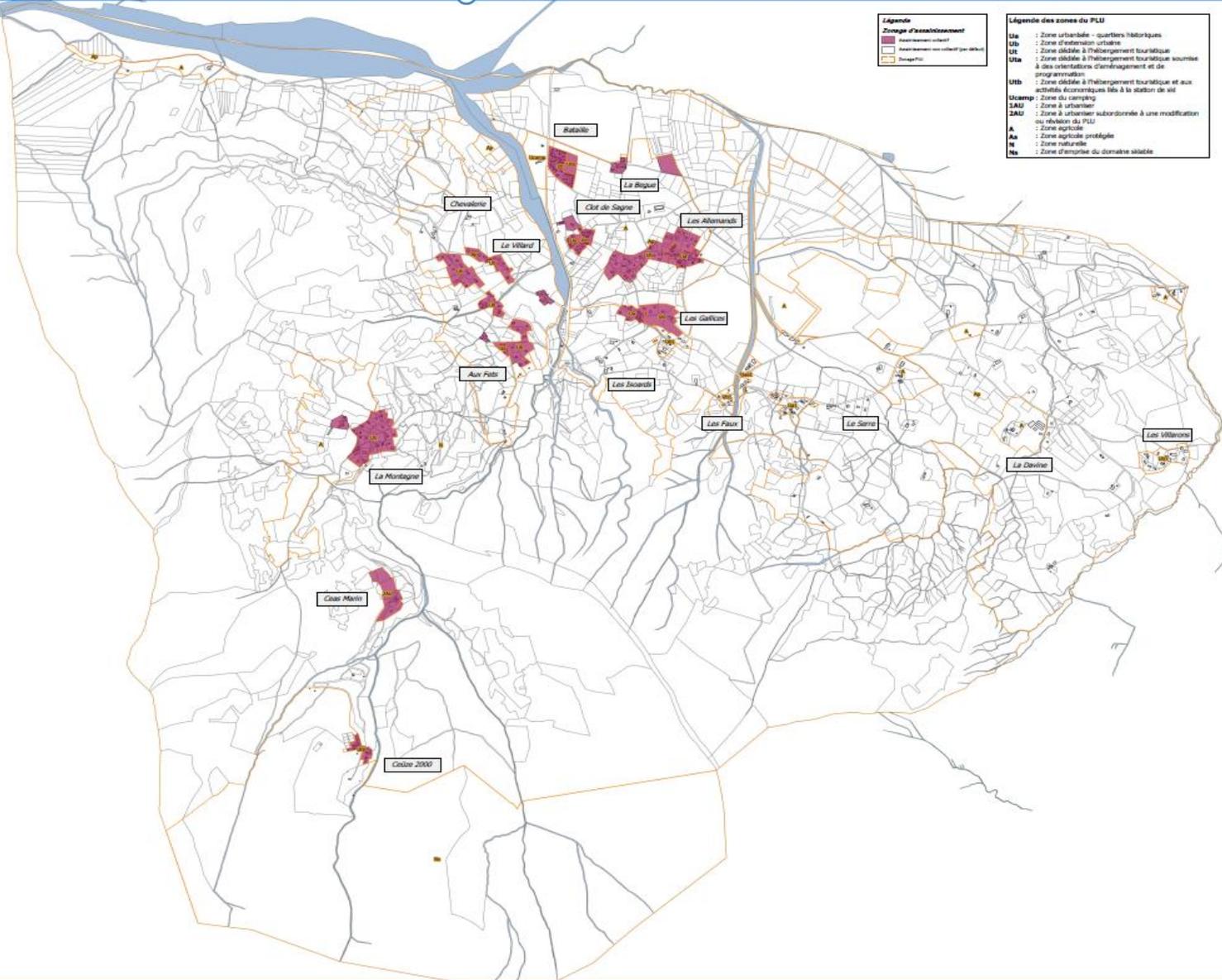
005-210500757-20191206-DELIB412019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2019

**Légende**  
**Zonage d'assainissement**  
 Assainissement collectif  
 Assainissement non collectif par déversoir  
 Zonage PUI

**Légende des zones du PUI**  
 Ua : Zone urbaine - quartiers historiques  
 Ubu : Zone d'extension urbaine  
 Ust : Zone dédiée à l'hébergement touristique  
 Uta : Zone dédiée à l'hébergement touristique soumise à des orientations d'aménagement et de programmation  
 Uth : Zone dédiée à l'hébergement touristique et aux activités économiques liés à la station de ski  
 Ucamp : Zone de camping  
 ZAU : Zone à urbaniser  
 ZAU : Zone à urbaniser subordonnée à une modification ou révision du PUI  
 A : Zone agricole  
 Aa : Zone agricole protégée  
 N : Zone naturelle  
 Na : Zone d'emprise du domaine skiable



Titre : <b>MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT</b>	
Maître d'ouvrage : <b>COMMUNE DE MANTEYER (05)</b>	
Nom du plan : <b>ZONAGE D'ASSAINISSEMENT</b>	
N° d'ouvrage : <b>NTB 26</b>	
N° de plan : <b>01</b>	
Date de mise à jour : <b>10/12/2019</b>	
Approbation PUI :	
Échelle : <b>1:2000</b>	
Niveau de précision : <b>01</b>	
Logo : <b>GAIE</b>	

COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



# 1- LE RESEAU ASSAINISSEMENT DE MANTEYER

## Qui est concerné à Manteyer ?

En 2017, 38,5% des abonnés au réseau étaient également abonnés au réseau assainissement (soit 118 abonnés sur 306).

En 2024 sur 350 abonnés au réseau eau 171 étaient également raccordés au réseau assainissement soit presque la moitié des abonnés (48,9%)

## Les hameaux actuellement connectés sont :

Les Allemands, Les jardins de Céüse, Le Clot de Sagne, La Bégüe, Les Gallices, La station de Ceüze et le haut Villard , La Montagne (en partie)

## Les hameaux concernés par un raccordement possible sont :

L'Abreuvoir, La Montagne (suite), Les fets, Combe Noire et le Villard (suite)

# 1- LE RESEAU ASSAINISSEMENT DE MANTEYER

## La Station d'épuration de Manteyer : la STEP



COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES

Mise en service en décembre 2009, il s'agit d'une station de type « filtres plantés de roseaux ».

D'une capacité de 400 « équivalent habitats » (EH), elle pourrait être agrandie jusqu'à 1000 EH.

La STEP est prévue pour traiter 60m<sup>3</sup>/jour d'eaux usées soit 150litre par jour et par habitants

Les bilans pollution effectués sont concluant et respectueux des performances attendues.



# 1- L'ENTRETIEN DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

## Un entretien permanent et des travaux ponctuels à exécuter :

En plus de la surveillance quotidienne effectuée par l'agent technique de la Commune, un marché a été passé avec l'entreprise DJTP05 située à la Roche des Arnauds.

Passé sur une période de 4 ans, le marché prévoit 15 000€ /an minimum d'intervention et jusqu'à 60 000€/an en cas de travaux supplémentaires nécessaires (fuites à rechercher et réparer, réparation à faire sur le réseau...)

Ce marché permet donc de programmer l'entretien des réseaux sur 4 ans :

Tranche	Montant mini HT	Montant maxi HT
1 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
2 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
3 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
4 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
TOTAL/ 4 ans	60 000,00	240 000,00

COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



# 2- LE PROGRAMME DE TRAVAUX

## Sur l'UDI de Ceüze :

Le captage de Miane date des années 1960, et est dans un état relativement bon. Le prélèvement de la ressource est autorisé par arrêté préfectoral, mais la commune doit réaliser l'ensemble des travaux : pose d'un orifice calibrée, clapet anti-intrusion, etc... Les travaux sur les captages concernent la réfection des parties dégradées : réfection de la maçonnerie, la reprise de l'étanchéité intérieure et extérieure, reprise de la robinetterie, l'application d'une peinture anticorrosion sur les éléments métalliques de la chambre de vannes, etc...

## Phasage des travaux sur l'UDI de Ceüze :

### ⇒ Priorité 1 : **Pour la ressource en eau**

Travaux d'aménagement de mise en conformité à la DUP du captage de Miane

Mise en place d'un système de régulation au réservoir de Céüze

Reprise des canalisations à Céüze pour l'amélioration du rendement et réduction des pertes

### **Pour le traitement de l'eau**

Mise en place d'un by-pass lors des épisodes turbid

Mise en place de traitement UV

## 2- LE PROGRAMME DE TRAVAUX

### Phasage des travaux sur l'UDI de Ceüze :

- ⇒ **Priorité 3 et 4 : Pour le stockage**  
Réfection des parties dégradées du réservoir de Ceüze et du captage de Miane. Entretien des bâtis
- ⇒ **Priorité 4 : Pour les différents renouvellements**  
Renouvellement des équipements hydrauliques (vannes), des compteurs généraux (compteurs de prélèvement et de distribution) et renouvellement des conduites

### Synthèse des travaux pour l'UDI de Ceüze :

Priorité des travaux	Montants estimés
Priorité 1 : dès 2024/2025	181 000,00€
Priorité 2 : de 2025 à 2029	Pas de travaux prévus
Priorité 3 : de 2030 à 2034	15 000,00€
Priorité 4 : de 2035 à 2039	20 000,00€
Investissement estimé pour l'UDI	216 000,00€

# 2- LE PROGRAMME DE TRAVAUX

## Sur l'UDI de Manteyer :

Le captage de la Sapie date des années 1980, et est dans un état relativement bon. La Commune doit réaliser l'ensemble des travaux prévus à la délégation d'utilité publique (périmètre de protection, etc.) et la réfection des parties dégradées (maçonnerie, reprise de l'étanchéité intérieure et extérieure, etc.)

**2 scénarios ont été proposés : des travaux sur le réseau à l'identique ou des travaux incluant la suppression de tous les réservoirs sauf celui des Fets (300 m<sup>3</sup>) et de la Sapie (5m<sup>3</sup>).**

## Synthèse des travaux pour l'UDI de Manteyer : à faire quelque soit le scénario

⇒ **Priorité 1 : Pour la ressource en eau**

Travaux d'aménagement de mise en conformité à la DUP du captage de la Sapie

Mise en place d'un orifice calibré au compteur de vente de la Commune de Pelleautier

**Pour le traitement de l'eau**

Mise en place du traitement UV

⇒ **Priorité 1 et 2 : Pour l'amélioration du rendement et réduction des pertes**

Reprise des canalisations

Renouvellement du parc des compteurs

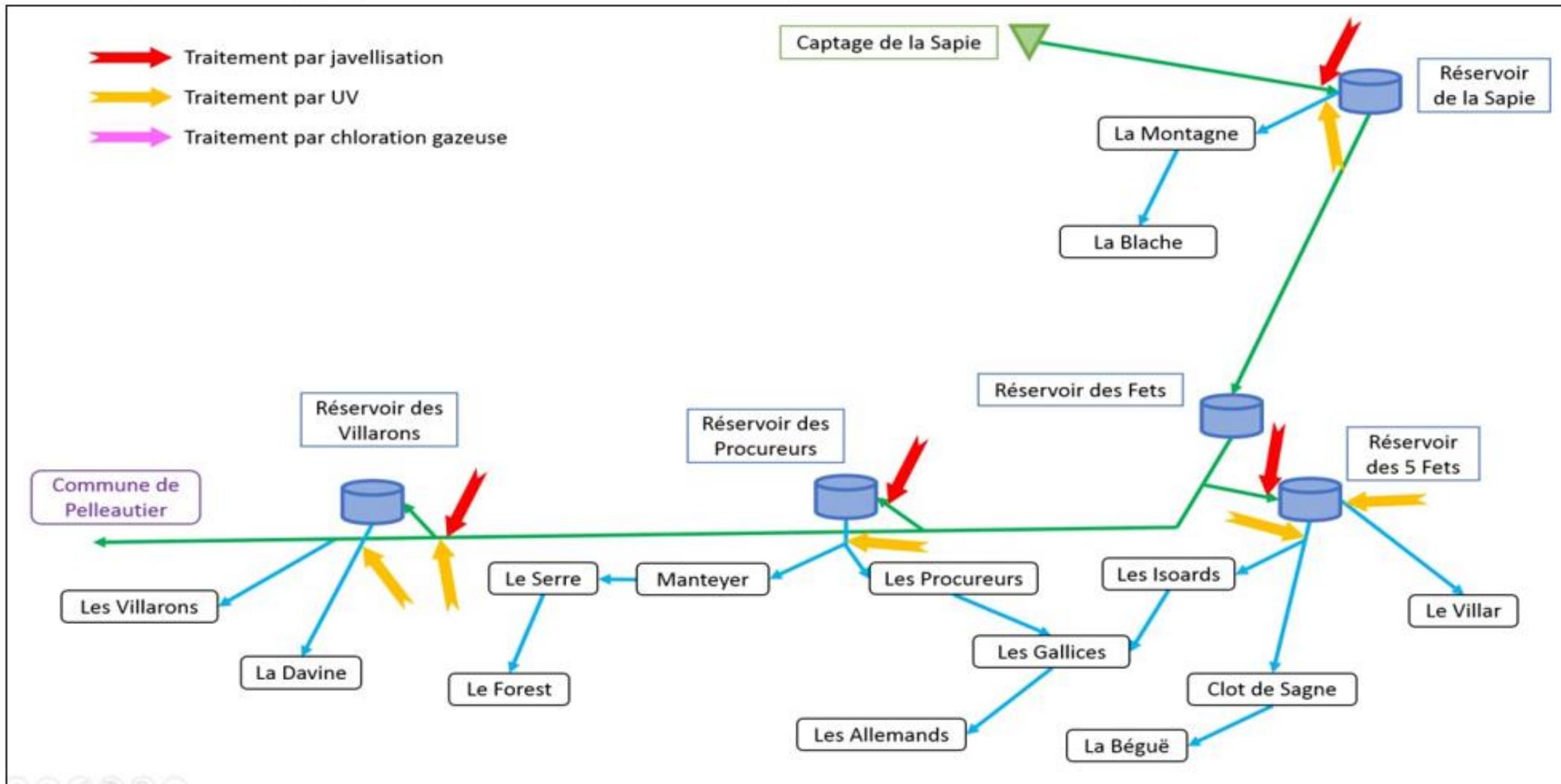
Renouvellement de certaines canalisations

Renouvellement des conduites



# 2- LE PROGRAMME DE TRAVAUX

## Scenario 1

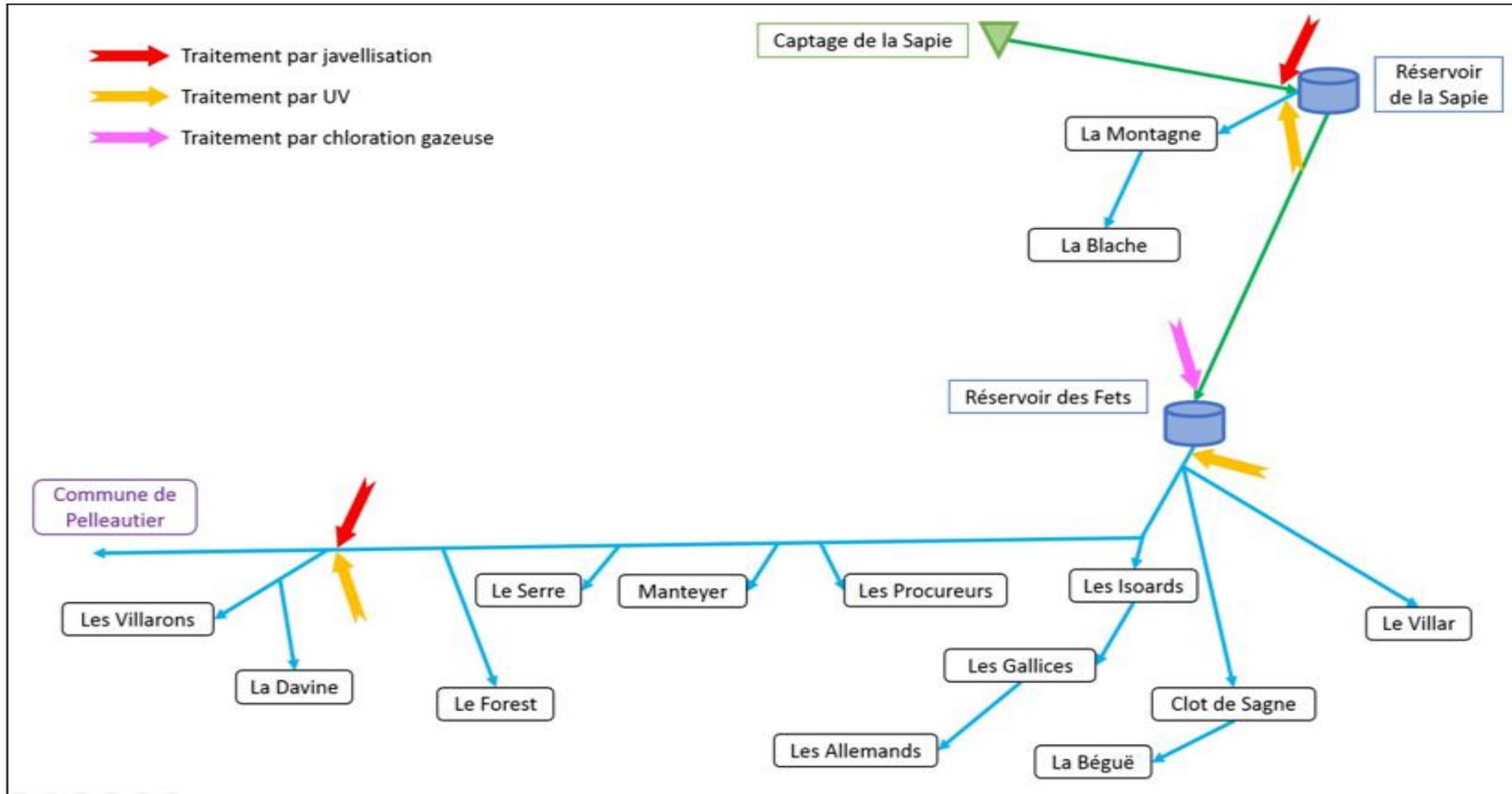


COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



# 2- LE PROGRAMME DE TRAVAUX

## Scenario 2



COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



## 2- LE PROGRAMME DE TRAVAUX

### Phasage des travaux sur l'UDI de Manteyer : dépenses modulées selon le scénario

⇒ Priorité 3 et 4 : **Pour le stockage**

Réfection des parties dégradées des réservoirs ou déconnexion des réservoirs après les Fets

**Pour les différents renouvellements**

Renouvellement des équipements hydrauliques (vannes), des compteurs généraux (compteurs de prélèvement et de distribution) et renouvellement des conduites (entretien)

### Synthèse des travaux pour l'UDI de Manteyer :

Priorité des travaux	Montants estimés (réseau actuel)	Montants estimés (réseau revu)
Priorité 1 : dès 2024/2025	829 000,00€	714 000,00€
Priorité 2 : de 2025 à 2029	948 000,00€	867 000,00€
Priorité 3 : de 2030 à 2034	1 122 000,00€	1 044 000,00€
Priorité 4 : de 2035 à 2039	868 000,00€	606 000,00€
<b>Investissement estimé</b>	<b>3 767 000,00€</b>	<b>3 232 000,€</b>

COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



# 3- LE PRIX DE L'EAU

La partie communale de la facture repose sur les abonnements aux réseaux et la consommation :

- Abonnement au réseau eau : facturé pour tous à hauteur de 64€/an (soit 5.33/mois)
- Abonnement au réseau assainissement : 48€/an (soit 4€ /mois) qui n'est dû que pour les endroits raccordés au réseau d'assainissement
- La consommation en eau : facturée pour tous à hauteur de 0.80€/m<sup>3</sup>.
- La « consommation » de l'assainissement (usage du réseau) pour ceux raccordés au réseau : 1.18€/m<sup>3</sup> d'eau consommée

⇒ Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

# 3- LE PRIX DE L'EAU

La 2<sup>ème</sup> partie de la facture d'eau est celle des redevances de l'Agence de l'eau et c'est la partie qui vient d'être modifiée :

- **La redevance pour prélèvement**, payée par tous les consommateurs : fixée à 0.173€/m<sup>3</sup> pour 2024 et 2025 (c'est la seule redevance qui n'a pas changé)
- **La redevance consommation eau potable** à 0.43€/m<sup>3</sup>. Elle impacte les 2 catégories de consommateurs (avec ou sans assainissement)
- **La redevance performance eau potable** : cette redevance concerne également tous les consommateurs (raccordés ou non au réseau d'assainissement). Le taux de cette redevance est fixé à minima à 0.01€/m<sup>3</sup> par l'agence de l'eau pour 2025. Ce montant sera différent et modulé en 2026 par la note qu'obtiendra la Commune sur des critères de « rendement » et de « connaissance patrimoniale ».
- **La redevance performance assainissement** : cette redevance ne concerne que les utilisateurs du réseau d'assainissement. Le taux de cette redevance est également fixé à minima à 0.01€/m<sup>3</sup> par l'agence de l'eau pour 2025. Ce montant sera lui aussi nouveau en 2026 et modulé par la note qu'obtiendra la Commune sur des critères de « d'Autosurveillance » « d'efficacité assainissement » et de « conformité réglementaire ».

# 3- LE PRIX DE L'EAU

Évolution du prix communal de l'eau depuis 20 ans :

	2001	2004	2008	2010	2018	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Prix abonnement annuel eau</b>	57.47€	57.47€	57.45€	57.47€	57.48€	60€	60€	64€	64€	64€
<b>Prix du m<sup>3</sup> eau</b>	0.38€	0.46€	2021 et 2022	0.63€	0.63€	0.70€	0.75€	0.80€	0,80€	0,80€
<b>Prix abonnement annuel assainissement</b>				39.60€	39.60€	42€	45€	48€	48€	48€
<b>Prix m<sup>3</sup> eau traitée</b>			0.95€	1€	1€	1.05€	1.10€	1.18€	1,18€	1,18€

# 3- LE PRIX DE L'EAU

## Ce que la réforme des redevances va changer après 2026 pour la part Agence de l'eau :

Les taux qui seront appliqués après 2026 sur **les 2 redevances « performance »** seront déterminés par l'Agence de l'eau en fonction des 41 indicateurs que la Commune transmet à l'observatoire de l'eau (indicateurs sur les réseaux eaux et assainissement, sur la qualité de l'eau, l'épuration des eaux usées, les boues, la gestion financière, la conformité...)

Ces taux de redevances seront modulés par le **coefficient de performance** appliqué en fonction de critères de « rendement » et de « connaissance patrimoniale » pour la performance eau et des critères de « d'autosurveillance » «d'efficacité assainissement » et de « conformité réglementaire » pour la performance assainissement.

Si ces derniers critères sont bons, l'incidence des taux sera divisée par 2.

Si nos critères de performance sont jugés moyens, alors l'incidence des taux de redevance performance sera atténuée d'environ 1/3.

Si notre performance est jugée mauvaise alors le taux déterminé sera entièrement appliqué.

# 3- LE PRIX DE L'EAU

## Évolution du prix de l'eau en fonction des travaux engagés:

Tous les travaux engagés, programmés ou à envisager font l'objet d'une recherche systématique de **subventions** afin de limiter au maximum l'impact financier sur les abonnés de la Commune. Ces subventions peuvent permettre de financer 70% des montants des travaux sur les infrastructures d'eau. En revanche, les travaux sur le réseau assainissement ne sont pas éligibles aux subventions.

En 2021, 2022 et 2023 les prix des abonnements, de l'eau et du service assainissement ont augmenté afin d'équilibrer le budget alors que des travaux étaient engagés.

2024 et 2025 ne connaîtront pas de nouvelles augmentations mais dès **2026**, compte tenu des nouvelles redevances et des travaux réalisés, les tarifs connaîtront une **nouvelle augmentation**.

D'après les simulations financières faites en aout 2023 pour le réseau eau, le prix du m<sup>3</sup> d'eau pourrait passer de 0,80€/m<sup>3</sup> en 2025 à 1,06€/m<sup>3</sup> d'eau en 2035 soit 33% d'augmentation en 10 ans.

# REUNION PUBLIQUE : 7 mars 2025

## L'EAU à MANTEYER

Questions diverses :  
à vous la parole